

RECU
28 AOUT 2013
Rép:



LA GARDE DES Sceaux
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 27 AOUT 2013

V/Réf : N° 59065/2211/JMD

Monsieur le Contrôleur Général,

Par correspondance du 23 janvier 2013, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à votre visite du centre de détention de Toul, effectuée du 11 au 14 avril 2011 et le 30 avril 2011, ce dont je vous remercie.

Vous attirez mon attention sur différents points pouvant donner lieu à des recommandations et sur lesquels vous souhaitez obtenir mes observations.

I - Vous formulez tout d'abord des observations liées à l'état disparate des bâtiments d'hébergement du centre de détention

S'il n'est actuellement pas prévu de rénovation d'ensemble des secteurs d'hébergement, de nombreux travaux ont cependant été réalisés en 2012 ou sont engagés pour l'année 2013, qui concourent à améliorer les conditions de vie de la population pénale. Ainsi, des travaux de mise en conformité électrique ont été menés en 2012 pour un montant de 300 000 euros. Par ailleurs, un projet de construction d'une nouvelle cuisine est à l'étude dans un objectif de mutualisation avec celle du centre de détention d'Ecrouves. L'opération est évaluée à environ 600 000 euros.

Il convient en outre de souligner que la réfection des locaux d'hébergement, et plus particulièrement des coursives, nécessite le maintien permanent de cellules vides pour une bonne rotation du chantier. Malgré cette contrainte, une centaine de cellules est repeinte chaque année, pour un budget de 20 000 euros par an.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 1030175921
PARIS Cedex 19

II - Vous relevez ensuite une faible implication des personnels dans leur travail, due en partie à l'organisation de leur service

L'organisation du service en treize heures répond au souhait d'une grande majorité des personnels et comporte l'avantage d'une présence continue auprès des personnes détenues pendant la journée.

Cependant, afin de répondre aux conséquences que vous soulevez, à savoir une présence et une implication insuffisantes des personnels en détention, la direction de l'établissement s'est fixée comme objectif prioritaire de management de renforcer la présence des personnels dans les bâtiments d'hébergement. Pour ce faire, des bureaux situés dans chacune des coursives ont été affectés aux agents.

De plus, une équipe dédiée à la surveillance spécifique du quartier arrivant a été mise en place, ce qui a permis une labellisation en décembre 2011. Un projet similaire est en cours d'élaboration pour le quartier disciplinaire et le quartier d'isolement et sera présenté aux organisations professionnelles cette année. Ces différentes opérations nécessitent l'implication des personnels.

III - Vous soulevez également d'autres difficultés relatives à l'équipement de l'établissement

S'agissant de la localisation des appels de nuit

Une étude technique est actuellement en cours afin d'améliorer le dispositif d'appel nocturne des détenus.

S'agissant de l'absence de salles d'activités et d'offices dans les coursives de bâtiments centraux de détention

La création d'espaces communs dans les bâtiments d'hébergement nécessiterait l'aménagement de cellules actuellement occupées et impliquerait donc une baisse de la capacité de ce centre de détention, ce qui n'est pas envisagé actuellement.

Une réflexion est néanmoins menée pour la construction d'une salle d'activités dans la cour de promenade, qui serait commune aux bâtiments A et C.

S'agissant des équipements sanitaires des personnels

Vous relevez l'insuffisance des équipements sanitaires dévolus aux équipes de nuit. Je puis vous indiquer qu'un nouveau vestiaire a été construit en 2012 pour un montant de 400 000 euros et qu'il a été mis en service en décembre 2012.

IV - Vous relevez enfin un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion du centre pénitentiaire

S'agissant de l'affectation des personnes détenues en régime « portes fermées »

La décision de placer un détenu en régime « portes fermées » est prise collégalement, lors de la réunion de la commission pluridisciplinaire unique. Cette procédure est bien distincte du traitement disciplinaire, dont le formalisme et les objectifs sont différents.

S'agissant de la conservation des images de vidéo surveillance

La durée de conservation des images des caméras est de 30 jours, et non de 72 heures comme indiqué dans votre rapport.

Une note DAP/EMS du 2 juillet 2010 relative à la conservation des enregistrements des caméras de vidéosurveillance dans les établissements pénitentiaires précise que la durée de conservation des vidéos ne peut être inférieure à 96 heures.

Sur la base de la délibération n° 2012-022 de la CNIL, l'arrêté du 13 mai 2013, publié au Journal officiel du 22 mai 2013, portant autorisation unique de mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel relatifs à la vidéo protection au sein des locaux et des établissements de l'administration pénitentiaire, prévoit un délai de conservation ne pouvant pas excéder un mois.

S'agissant du maintien des liens familiaux

Vous déplorez l'absence d'unités de vie familiale (UVF) et de l'association « Relais enfants parents ».

Sur le premier point, un projet de construction de plusieurs unités de vie familiale est actuellement au stade de l'étude détaillée des plans ; la construction des locaux devrait débuter au cours du premier semestre 2014.

Quant à l'association « Relais enfants parents », elle n'intervient pas au centre de détention de Toul. Cependant, des parloirs médiatisés, dans lesquels intervient un éducateur, sont régulièrement organisés avec le concours des services sociaux.

Vous relevez ensuite que les conditions d'accueil des familles qui se rendent au parloir ne sont pas assurées de façon satisfaisante. Depuis votre visite, l'installation d'une borne de réservation des parloirs et l'affectation d'un agent pour les rendez-vous téléphoniques ont permis de réorganiser ce service. De ce fait, les tensions ressenties par les visiteurs ont été aplanies. Enfin, le maintien des crédits à l'association « L'Arche toulaise » qui assure l'hébergement des familles éloignées se rendant aux parloirs est assuré pour l'année 2013.

Enfin, sur demande de la personne détenue, celle-ci peut être transférée de manière ponctuelle dans un autre établissement pénitentiaire pour bénéficier d'une UVF, dans l'attente d'UVF au CD de Toul.

S'agissant des dispositifs relatifs au service des cantines

Vous déplorez l'absence d'hygiène des locaux dévolus à ce service, ainsi que le délai de livraison que vous estimez anormalement long. Depuis votre visite, les locaux de stockage ont été agrandis, et la mise en place d'un marché national a permis de limiter les stocks tout en améliorant la propreté du service. En outre, l'affectation d'un agent, spécifiquement dédié aux cantines, a permis la réduction des délais de livraison des produits et a supprimé les réclamations émanant de la population pénale.

S'agissant du traitement des requêtes

Vous relevez que le caractère oral du traitement des requêtes formulées par la population pénale nuit à son efficacité. Afin d'améliorer les conditions de traitement des demandes, deux appareils de « bornes requêtes » ont été installés et les personnels se familiarisent progressivement avec leur utilisation. En outre, aucune récrimination n'est apparue relative à des courriers qui n'auraient pas été traités, ce qui démontre que la transmission des requêtes est effectuée correctement par le bureau de gestion de la détention, qui centralise les lettres et les adresse ensuite aux services destinataires.

S'agissant des moyens des équipes sanitaires, en lien notamment avec la spécialisation du centre de détention dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel

Vous déplorez l'insuffisance des moyens humains mis à disposition pour les soins psychiatriques, les conditions d'archivage des dossiers médicaux et les délais de suivi, au plan psychologique, des personnes détenues.

Le premier point relevant du ministère de la santé, je laisse le soin à ma collègue, avec qui je travaille sur ce sujet, d'y apporter une réponse.

Concernant l'archivage des dossiers médicaux, un local supplémentaire, dédié au stockage, a été attribué par l'établissement à l'UCSA.

Enfin, concernant les délais de prise en charge psychologique des détenus auteurs d'infractions à caractère sexuel, une équipe médicale spécifique a été installée depuis le 1^{er} septembre 2012 au centre de détention, ce qui a permis d'accélérer la prise en charge de la population pénale concernée.

S'agissant de l'organisation des extractions

Vous indiquez que la quasi-totalité des détenus du centre de détention de Toul est placée sous escorte 2, avec menottes et entraves. Un travail d'individualisation a permis de ramener cette proportion à la moitié de la population pénale hébergée, en tenant compte des facteurs de risque et du profil de la personne détenue.

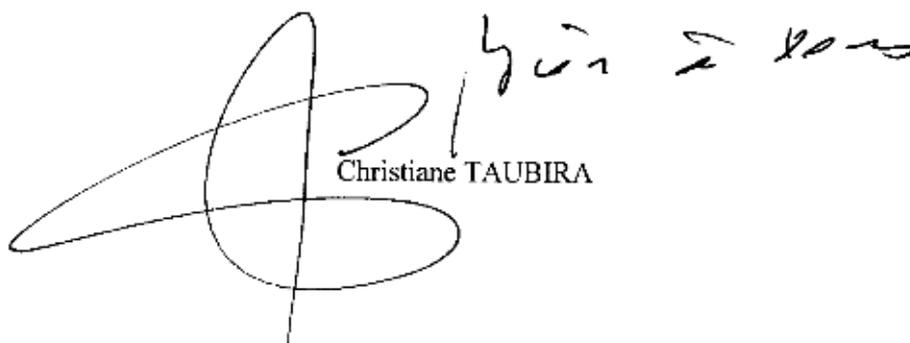
S'agissant de la présence des avocats lors des réunions des commissions de discipline

Vous avez constaté, lors de votre visite, que le calendrier des commissions de discipline des trois établissements du ressort (centres de détention de Toul et d'Ecrouves, maison d'arrêt de Nancy-Maxéville) n'était pas harmonisé avec les permanences du barreau de Nancy. Depuis ce constat, des dispositions ont été prises afin qu'un avocat soit présent lors de la réunion de chacune des commissions de discipline.

S'agissant de la réduction des crédits dévolus au SPIP

Vous soulevez enfin les difficultés relatives à la diminution des crédits du SPIP de la Meurthe-et-Moselle. Cette baisse est due notamment à la compression du budget dévolu aux activités socio-éducatives. Elle n'affecte cependant pas le fonctionnement de l'association « L'Arche toulaise », qui conserve un niveau identique de subventions du SPIP.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left. To the right of the signature, the name 'Christiane TAUBIRA' is printed in a standard sans-serif font.

Christiane TAUBIRA